



**M. le Maire** ouvre la séance et passe ensuite la parole à Monsieur le Directeur Général des Services, afin de procéder à l'appel nominal des Conseillers Municipaux présents.

Le quorum est atteint.

**M. Serge DEVIN** est nommé secrétaire de séance. Il sera assisté techniquement par Mme Linda Navet.

**M. le Maire** soumet au vote le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du dimanche 22 mars 2026 et demande aux Conseillers Municipaux s'il y a des observations.

**M. Morbidelli** rappelle qu'ils ont demandé les limites de l'emprunt pour la délibération de la délégation.

**M. le Maire** : « Concernant la délégation pour la réalisation des emprunts, je vous confirme que la rédaction de la délibération est la même que sous le précédent mandat (des emprunts ont été contractés sur cette délégation sans remarque du contrôle de légalité.

La précision est dans la référence aux « emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget ».

Nous pensons que cette rédaction est conforme au droit. Nous avons cependant questionné les services de l'Etat et attendons leur réponse. »

Le Procès-Verbal est par conséquent adopté à la majorité des suffrages exprimés : par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTIONS » (M. Gires, Mme Bardeaux, M. Jougleux).

## **DÉLIBÉRATION N° 20260408\_1 : CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES ET DÉSIGNATION DES MEMBRES.**

**M. le Maire** : « Je propose de créer 7 commissions permanentes comme suit :

- commission finances, ressources humaines,
- commission urbanisme, foncier, travaux et logement,
- commission sports,
- commission événementiel et rayonnement de la Station,
- commission circulation, sécurité et occupation du domaine public,
- commission enseignement et petite enfance,
- commission communication, relations avec les usagers.

Le Maire y est membre de droit, l'adjoint vice-président en fonction de sa délégation. Vous avez la répartition des noms dans les commissions, qui a fait l'objet d'une concertation préalable. »

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

**DÉLIBÉRATION N° 20260408\_2 : CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DÉSIGNATION DES MEMBRES.**

**M. le Maire :** « A la suite des élections municipales, il convient de constituer la Commission d'Appel d'Offres et ce pour la durée du mandat.

**Vu** l'article 22 du code des marchés publics disposant que la Commission d'Appel d'Offres d'une commune de 3 500 habitants et plus doit comporter, en plus du Maire, Président de droit, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus par le Conseil Municipal en son sein au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

**Considérant** que l'élection des membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Nous allons procéder à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Je fais appel à candidature et vous informe du dépôt des listes composées des noms suivants :

Pour la liste n° 1 « Wimereux pour tous » :

Les candidats au poste de titulaire :

- M. Guy BOUTLEUX
- M. Marc DUBRULLE
- M. Bruno LELEU
- Mme Marie-José ROUSSEAU
- M. Christophe CAILLIER

Les candidats au poste de suppléant :

- Mme Cécile DUQUESNE
- M. Serge DEVIN
- M. Christian DESPIERRE
- Mme Micheline FOURNY
- Mme Hélène COLL.

Pour la liste n° 2 « Wimereusiens, avec vous, pour vous » :

Les candidats au poste de titulaire et de suppléant :

- M. Didier SERGENT
- M. Philippe MORBIDELLI
- Mme Valérie PROVIN.

Pour la liste n° 3 « Wimereux 2026-2032 » :

Les candidats au poste de titulaire et de suppléant :

- M. Jean-Christophe GIRES
- M. Jean-Luc JOUGLEUX
- Mme Sandrine BARDEAUX.

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement avec Messieurs Bertrand ARBLAY et Didier SERGENT :

- Nombre de votants :	29
- Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
- Nombre de suffrages exprimés :	29
- Nombre de sièges à pourvoir :	5
- Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) :	5,8

Pour la liste n° 1 « Wimereux pour tous » a obtenu :	26 voix
Pour la liste n° 2 « Wimereusiens, avec vous, pour vous » a obtenu :	3 voix
Pour la liste n° 3 « Wimereux 2026-2032 » a obtenu :	3 voix

Après l'attribution au quotient électoral, la liste n° 1 « **Wimereux pour tous** » obtient **4 sièges**.

Ensuite, après l'application de la méthode du plus fort reste, l'égalité entre les restes et les suffrages ayant été constaté entre la liste n° 2 et n° 3, le dernier siège revient au plus âgé des candidats. La liste n° 2 « **Wimereusiens, avec vous, pour vous** » obtient donc **1 siège**.

Sont ainsi déclarés élus comme :

membres titulaires :

- M. Guy BOUTLEUX
- M. Marc DUBRULLE
- M. Bruno LELEU
- Mme Marie-José ROUSSEAU
- M. Didier SERGENT.

*Avant le vote, intervention de **M. Gires** : « Avant de passer à ce vote, M. le Maire, le système de scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, vous avez 23 sièges, l'opposition qui a 47 % des votes lors de l'élection n'en a que six et quel que soit, à moins que certains de vos colistiers votent pour l'opposition, le système fait que l'opposition, ici, entre nos deux listes n'aura qu'un siège qui si nous déposons chacun une liste pour les deux listes, ira au plus âgé donc à M. Sergent, sans vouloir l'offenser.*

*Donc j'aurais trouvé ça élégant que nous puissions voter avec un représentant de chaque équipe de l'opposition qui à eux deux représentent encore une fois 47 % des électeurs. Sinon, il n'y aura qu'une seule de nos listes qui sera représentée dans le cas de la commission des appels d'offres.*

**M. le Maire** : « Déposez une liste. »

**M. Gires** : « Oui, mais ça ne va pas marcher, vous connaissez le système. »

**M. le Maire** : « Oui mais c'est le système qui est fait comme ça M. Gires. »

**M. Gires** : « Oui, il est fait comme ça. »

### **DÉLIBÉRATION N° 20260408\_3 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.).**

**M. le Maire** : « En application des articles R. 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du C.C.A.S. est élue par le Conseil Municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient. Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste. Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé.

Enfin, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Je rappelle que le Maire est président de droit du C.C.A.S. et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Le 22 mars 2026, nous avons décidé de fixer à cinq, le nombre de membres élus par le Conseil Municipal au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Il convient ce soir de les élire.

Je fais appel à candidature et vous informe du dépôt de deux listes de candidats présentées par les conseillers municipaux suivants :

Pour la liste « Wimereux pour tous » :

- Marie-José ROUSSEAU
- Cécile DUQUESNE
- Sabine BERNARD
- Christian DESPIERRE
- Pierrette CORDEBAR MERGLEN
- Hélène COLL
- Mehdi GHEZAL
- Sylvie BAILLARD
- Guy BOUTLEUX
- Christophe CAILLIER

Pour la liste « Wimereusiens, avec vous, pour vous » :

- Didier SERGENT
- Philippe MORBIDELLI
- Valérie PROVIN

Le dépouillement effectué par Mesdames Hélène COLL et Sandrine BARDEAUX, a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : .....	29
- Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
- Nombre de suffrages exprimés :	29
- Nombre de sièges à pourvoir :	5
- Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) :	5,8
- La liste « Wimereux pour tous » a obtenu : .....	23 voix
- La liste « Wimereusiens, avec vous, pour vous » a obtenu :	6 voix

Après l'attribution au quotient électoral et au plus fort reste, la liste « **Wimereux pour tous** » obtient **4 sièges** et la liste « **Wimereusiens, avec vous, pour vous** » obtient **1 siège**.

Sont ainsi déclarés élus :

- Mme Marie-José ROUSSEAU
- Mme Cécile DUQUESNE
- Mme Sabine BERNARD
- M. Christian DESPIERRE
- M. Didier SERGENT.

*Avant le vote, lorsque M. le Maire informe qu'il y a deux listes de déposées et qu'il demande s'il y a une troisième liste, intervention de **M. Morbidelli** : « Justement à ce propos pour rebondir ce que disait M. Gires, et pour faire écho à ce que vous disiez dans vos premiers remerciements à ce que vous avez été élu, vous avez dit que vous seriez attentif au respect des oppositions et le dialogue démocratique.*

*Il me semble qu'il serait peut-être opportun d'aller un peu plus loin que ce que prévoit la réglementation et que l'ensemble de la représentation de l'opposition soit présente au C.C.A.S., qui est quand même le lieu du lien social et qui implique de mobiliser toutes nos forces pour essayer de venir en aide.*

*Donc, j'ai bien compris que la réglementation était celle que vous avez rappelée. Néanmoins, vous avez la possibilité peut-être de nommer des personnalités, que ça serait bien qu'il puisse avoir un autre membre de la liste d'opposition.*

**M. le Maire** : « Là, les droits de l'opposition seront représentés. »

**M. Morbidelli** : « Oui, j'ai bien compris. Dans tous les cas, pour faire référence à ce que vous disiez pour qu'on aille dans un sens qu'il puisse y avoir toutes les oppositions représentées.

**M. le Maire** informe que pour les délibérations n° 4 à 12, il s'agit de désigner des représentants de la ville dans des organismes extérieurs. Ces représentants sont issus du groupe majoritaire. Aussi, je vous propose de voter à main levée ces représentants.

#### **DÉLIBÉRATION N° 20260408\_4 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DU CENTRE SOCIOCULTUREL « AUDREY BARTIER ».**

Pour le Conseil d'Administration du CSC, **M. le Maire** propose les élus suivants :

- Mme Hélène COLL
- Mme Cécile DUQUESNE
- M. Bruno LELEU
- Mme Micheline FOURNY
- M. Guy BOUTLEUX
- M. Christophe CAILLIER
- M. Mehdi GHEZAL
- Mme Pierrette CORDEBAR.

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE : 23 voix « POUR »**

**6 ABSTENTIONS (M. Gires, Mme Bardeaux, MM. Jougleux, Sergent, Morbidelli, Mme Provin).**

#### **DÉLIBÉRATION N° 20260408\_5 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DU CENTRE NAUTIQUE DE WIMEREUX.**

Pour le Centre Nautique de Wimereux, **M. le Maire** demande à M. Dubrulle de sortir de la salle où se tient l'Assemblée et propose les élus suivants :

- M. Jean-Michel SAMUEL
- Mme Hélène COLL
- M. Bertrand ARBLAY.

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE : 23 voix « POUR »**

**6 ABSTENTIONS (M. Gires, Mme Bardeaux, MM. Jougleux, Sergent, Morbidelli, Mme Provin).**

**M. Dubrulle réintègre l'Assemblée.**

**DÉLIBÉRATION N° 20260408\_6 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DU TENNIS CLUB DE WIMEREUX.**

Pour le Tennis Club de Wimereux, **M. le Maire** propose les élus suivants :

- M. Jean-Michel SAMUEL
- M. Arthur BOISLEUX.

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE : 23 voix « POUR »**

**6 ABSTENTIONS (M. Gires, Mme Bardeaux, MM. Jougleux, Sergent, Morbidelli, Mme Provin).**

**DÉLIBÉRATION N° 20260408\_7 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DE L'HARMONIE MUNICIPALE.**

Pour l'Harmonie Municipale, **M. le Maire** propose les élus suivants :

- Mme Marie-Simone POUBLON
- Mme Pierrette CORDEBAR.

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE : 23 voix « POUR »**

**6 ABSTENTIONS (M. Gires, Mme Bardeaux, MM. Jougleux, Sergent, Morbidelli, Mme Provin).**

**DÉLIBÉRATION N° 20260408\_8 : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE DANS LES INSTANCES DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE.**

Pour le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, **M. le Maire** propose M. Christian DESPIERRE.

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE : 23 voix « POUR »**

**3 ABSTENTIONS (MM. Sergent, Morbidelli, Mme Provin)**

**3 voix « CONTRE » (M. Gires, Mme Bardeaux, M. Jougleux).**

**DÉLIBÉRATION N° 20260408\_9 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE EDEN 62.**

Pour le syndicat mixte Eden 62, **M. le Maire** propose :

- comme délégué titulaire : M. Christian DESPIERRE,
- comme suppléants : Mme Noémie BRICHE et M. Maxime SENEAL.

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE : 23 voix « POUR »**  
**3 ABSTENTIONS (MM. Sergent, Morbidelli, Mme Provin)**  
**3 voix « CONTRE » (M. Gires, Mme Bardeaux, M. Jougleux).**

**DÉLIBÉRATION N° 20260408\_10 : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU SEIN DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE DU PAS-DE-CALAIS (FDE 62).**

Pour la FDE62, **M. le Maire** propose M. Marc DUBRULLE.

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE : 23 voix « POUR »**  
**3 ABSTENTIONS (MM. Sergent, Morbidelli, Mme Provin)**  
**3 voix « CONTRE » (M. Gires, Mme Bardeaux, M. Jougleux).**

**DÉLIBÉRATION N° 20260408\_11 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS LOCAUX AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS).**

Pour le CNAS, **M. le Maire** propose :

- Monsieur Jean-Luc DUBAËLE, Maire, Délégué au C.N.A.S. représentant les élus ;
- Madame TALLEUX Ingrid, Correspondante titulaire du C.N.A.S., représentant les agents ;
- Madame MALARD Nathalie, Correspondante suppléante du C.N.A.S., représentant les agents.

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE : 26 voix « POUR »**  
**3 ABSTENTIONS (MM. Sergent, Morbidelli, Mme Provin).**

**DÉLIBÉRATION N° 20260408\_12 : DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL CHARGÉ DES QUESTIONS DE « DÉFENSE ».**

**M. le Maire** propose de désigner M. Serge DEVIN comme Conseiller Municipal chargé des questions de « défense ».

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

**M. le Maire** passe la parole à M. Boutleux, 1<sup>er</sup> Adjoint pour les délibérations n°s 13 et 14.

**DÉLIBÉRATION N° 20260408\_13 : RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER - ADOPTION.**

**M. Boutleux** présente pour la première fois le Règlement Budgétaire Financier mis en place dans le cadre de la M57.

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

**DÉLIBÉRATION N° 20260408\_14 : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026.**

Après s'être fait présenter le Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 par **M. Boutleux** sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés,

Il est demandé à l'Assemblée plénière de prendre acte du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 de la commune de Wimereux.

*Lors de la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2026 projeté à l'écran pour le public, de nombreux échanges ont eu lieu comme suit :*

*Lors du chapitre sur **l'évolution de la masse salariales**, intervention de **M. Morbidelli** : « Alors, si je comprends bien, même si cette remarque a déjà été faite, néanmoins, si vous prévoyez, notamment pour les charges du personnel, une augmentation de 400 000 €, c'est que vous avez quand même une idée. Ça ne se modifie pas comme ça, c'est l'idée de recrutement.*

*Je me permets de finir la question. Et finalement à Wimereux, il y a déjà des charges du personnel qui sont en proportion très élevées puisque la moyenne nationale est à 52 % et nous, nous sommes aux alentours de 60 %, alors là un peu moins parce qu'il y a des dépenses qui augmentent. Et donc, est-ce qu'est-ce que vous pouvez bien confirmer que ça va continuer à augmenter ?*

**M. Boutleux** : *« Si vous voulez vous regardez l'histogramme en-dessous, on est toujours dans l'ordre de 60 %. Regardez la prévision 2026 est de 59,82 %, on est toujours dans les 60 %. Donc là, 2025/2026, c'est un peu le rattrapage de 2025. C'est-à-dire que les postes qui étaient non pourvus, sont pourvus pour l'année 2026. Forcément, on a une augmentation salariale et ensuite, évidemment, l'augmentation des agents dévie, on va le voir après, par rapport à l'âge du personnel. »*

**M. Morbidelli** : « Et une prévision d'augmentation quand même de personnel ? »

**M. Boutleux** : « Mais de toute façon en général, si vous voulez, c'est 3 %. »

**M. Gires** : « Je dirais au moins, je complète ce que dit M. Morbidelli les charges du personnel, cette année vont donc augmenter de près de 7 %. Elles vont continuer à peser à peu près 60 % des dépenses de la Commune, beaucoup plus que la moyenne nationale et les charges de personnel, c'est quelque chose de pratiquement incompressible, sauf comme vous l'avez dit les départs à la retraite.

Donc si demain comme c'est à prévoir, des recettes qui viennent du ciel, c'est-à-dire de l'État qui n'a plus l'argent viennent à diminuer, le budget de la Commune risque d'être contraint. Voilà c'est tout ce que je voulais dire moi de mon côté. Les dépenses qu'on va voir après vont augmenter globalement de 10 % et les charges de personnel sont quand même dûes. »

**M. Boutleux** : « La commune de Wimereux a environ 7 000 habitants M. Gires. L'été ça monte à 25 000. »

**M. le Maire** : « On est une station balnéaire. »

**M. Boutleux** : « Il faut bien vous rendre compte que pour que cette station balnéaire, cette Ville, soit entretenue, il faut du personnel. Vous voyez bien qu'il y a beaucoup d'espaces verts à Wimereux. »

**M. Gires** : « Ça pourrait faire l'objet de délégation extérieure ? »

**M. Boutleux** : « Ah oui, de prendre des entreprises. Justement, on a fait le choix de travailler en régie. Parce qu'on voit la différence que quand on travaille en régie et quand on prend une entreprise, ça je peux vous le dire, ce n'est pas le même tarif et c'est pour ça que si vous voulez, on fait faire des travaux par les équipes en régie plutôt que de prendre des entreprises. Ce n'est pas du tout le même tarif. »

**M. Gires** : « La différence entre le privé et le public, c'est que quand le privé ne va pas bien, il fait un plan de redressement et souvent malheureusement, il est obligé de licencier. Dans le public, on ne le fait jamais parce qu'on ne peut pas le faire ou c'est vraiment que la Commune est complètement à la rue et donc ce sont des dépenses contraintes dans le long terme, c'est tout ce que je voulais dire. »

**M. Boutleux** : « Je ne suis pas dans l'idée d'un plan de redressement, loin de la ! »

**M. Morbidelli** : « L'idée c'est de dire, en tout cas pour ma part, c'est de dire qu'il y a des charges de personnel qui sont importantes, qu'on peut de vous à nous, vous alerter sur le fait. »

**M. Boutleux** : « Oui, mais si vous voulez c'est maîtrisé, vous voyez une augmentation à peu près de 3 % en 2 ans. On n'a donc pratiquement pas d'augmentation. L'évolution du personnel par âge, vous avez donc la répartition des agents communaux par sexe. Ne dites pas que les salaires sont élevés puisque la plupart ce sont des catégories C. »

**M. le Maire** : « Et si on veut une Ville attractive et propre toute l'année, on est une station balnéaire, on ne peut pas se comparer aux villes autour, si la station n'est pas balnéaire, c'est complètement différent.

**M. Boutleux** : « Vous passez le dimanche matin sur la digue à 9h le matin, la digue est nickel. Parce que les ouvriers démarrent à 7h. Et ça, c'est important. C'est l'image de la commune. Qui est-ce qui donne l'image de la commune, ce sont les agents. »

**M. Morbidelli** : « Vous augmentez de cinq personnes entre 2025 et 2026, la question est-ce qu'on peut structurer, réorganiser plutôt que de recruter autant de personnel ?

**M. Boutleux** : « Ce sont des remplacements de ceux qui sont partis. »

**M. Morbidelli** : « Il y a plus de monde de 133 à 138. »

**M. Boutleux** : « C'est 129 titulaires. C'est le problème de la station balnéaire, il y a les saisonniers. Il y a aussi les personnes qui sont en maladies, qui sont à remplacer. »

**M. Gires** : « Sur quatre ans, ça fait quand même 22 % d'augmentation. »

Avant le **chapitre sur le fonctionnement**, intervention de **M. Sergent** : « Excusez-moi, répartition par service, dans le centre technique, c'est marqué 49. Est-ce qu'on pourrait avoir une sous-répartition pour la maintenance, espaces verts, etc pour voir un peu comment ça fonctionne. »

**M. le Maire** : « C'est dans l'organigramme. »

Pendant la présentation des dépenses et recettes de fonctionnement, intervention de **M. Gires** : « Oui, il y a des choses qui ont été un petit peu rognées, dans les voiries, par exemple. »

Lors de la présentation toujours des **dépenses de fonctionnement**, intervention de **M. Morbidelli** : « Non, mais c'était à ce propos, « des recettes » puisque vous ne prévoyez pas de recettes supplémentaires, alors que dans votre programme, vous avez dit que vous saisierez de la loi « le Meur », est-ce que vous avez prévu de vous en saisir réellement ?

**M. le Maire** : « On va le faire sur le mandat. »

**M. Morbidelli** : « Comme ce n'est pas prévu, je me posais la question. »

**M. Gires** : « C'est-à-dire augmenter les recettes sur les Airbnb, c'est ça ?

**M. le Maire** : « Oui. »

Lors de la présentation **des dotations de l'État**, intervention de **M. Sergent** : « D'une façon générale, au vu de l'augmentation des produits pétroliers et tout ce qui se passe actuellement, il faudra faire attention au niveau que les deux courbes de l'effet ciseaux ne se rapprochent pas à terme, je pense qu'il y a des économies à voir... »

**M. le Maire** : « Ça a été annoncé en réunion des chefs de service dernièrement justement pour que les agents mutualisent les véhicules. On réfléchit sur l'électrique, pour les vélos également, il y a pas mal d'agent qui prennent les vélos électriques. »

**M. Sergent** : « Je pense aussi au niveau des entretiens des espaces verts, éviter de tondre trop souvent etc. »

**M. Boutleux** : « Pour être clair, on va avoir le chauffage qui va sérieusement augmenter dans les écoles. »

**M. Morbidelli** : « À ce propos, je n'ai pas vu de projet d'investissement, du style photovoltaïque ou autre chose dans le projet isolation... »

**M. Boutleux** : « On va y venir après. »

Pendant la présentation du **niveau de l'endettement**, intervention de **M. Gires** : « Et l'année prochaine, M. Boutleux, on va passer avec le nouvel emprunt 1 million 5 et d'un

remboursement toujours du même ordre de huit à 900 000, on va passer le cap des 9 millions. C'est-à-dire qu'on sera plus proche l'année prochaine du chiffre de M. Ruelle en 2000, quand il a pris la main en mairie que, au début de la précédente mandature, où il avait été descendu, de mémoire, à 5,2 millions. »

**M. Boutleux** : « Cette année, on emprunte 1 500 000, on en reparlera au niveau du budget. Je n'en suis pas encore là parce qu'en fait l'idée c'est que si on emprunte cette année, on n'empruntera pas l'an prochain, où alors on partage. »

Les **charges financières qui restent stables**, intervention de **M. Gires** : « Sur des durées d'amortissement qui sont les mêmes ? Parce que les taux ont quand même sensiblement augmenté. »

**M. Boutleux** : « En général, on a dû tout faire les emprunts à 15 ans, sauf le dernier de 3 millions 5, on l'a pris sur 20 ans, c'est pour ça que le taux est un peu plus élevé. »

**M. Gires** : « Oui, 3,65 %. »

Les épargnes, il y a une différence entre le ROB et les résultats : intervention de **M. Morbidelli** : « Oui peut-être mais n'empêche que, quand même de 800 000 à 1 million 8, on a intérêt à être au fil de l'eau et à être un peu plus près, pour savoir ce qu'on peut faire pour les gens, ce qu'on peut faire un peu plus. Parce que là, on est content parce que finalement, on a des bons résultats, mais quand on a fait ces travaux, alors chacun fait ce qu'il veut, mais la question c'est peut-être qu'il y a d'autres priorités qui pourraient être associées.

**M. Boutleux** : « Si on fait ça, c'est par rapport au projet. Il est évident que le projet étant important, la marge de manœuvre, on est obligé d'en prendre. »

Les **taux d'imposition** ne bougeront pas. **M. Gires** : « Sans vouloir vous offenser, celui de la taxe foncière, vous ne pouvez plus l'augmenter. On est au maximum, du maximum de la France.

**M. Boutleux** : « Non, il y en a qui sont plus. »

**M. Gires** : « Au-dessus de 65 % ? Combien de communes ? Deux, trois ? On fait partie des 135 communes sur lesquelles le taux est le plus élevé.

**M. Boutleux** : « Oui, mais vivre à Wimereux M. Gires, c'est un plaisir tous les jours. »

**M. Gires** : « Ce n'est pas moi qui vais vous dire le contraire. Pour ceux qui en ont les moyens pour se loger. »

**M. Boutleux** : « Je le dis tous les jours, J'ai la chance de vivre à Wimereux, tellement c'est beau. Et je pense qu'il y a beaucoup de gens qui y habitent, je pense. »

**M. Morbidelli** : « Vous avez raison, mais quand même la population a baissé. »

**Mme Provin** : « Les jeunes ne peuvent pas se loger. »

**M. Boutleux** : « Oui, les jeunes de peuvent pas se loger. »

Les **orientations de la Commune** : présentation des travaux des rues traversables : la rue Romain, la rue Saint-Adrienne, la rue Wimet ayant été déjà faite, travail qui est fait sur le cœur de Wimereux autour du Wimereux. Intervention de **M. Sergent** : « Il faut sortir du cœur de temps en temps. »

**M. Jougleux :** « Je pense que ce qui voulait être dit là, c'est qu'il y a d'autres zones qui sont également prioritaires dans un état lamentable au niveau de la voirie, et pas forcément logées dans la grande proximité des coûts.

**M. Boutleux :** « Mais en général au niveau de la voirie, on essaye toujours de faire si on fait une en bas, et une dans les autres quartiers. »

**M. Sergent :** « Non mais il y a les bâtiments, il y a l'entretien des bâtiments, la maintenance... Vous savez ce que je pense des quais, donc voilà. »

**M. le Maire :** « Les bâtiments, on les entretient un à un, ça coûte. On ne peut pas tout faire. »

**M. Sergent :** « Ben non si on fait les quais, on ne peut pas tout faire. »

**M. Boutleux :** « D'ailleurs les bailleurs sociaux, vous pouvez regarder chez Julie, tout un immeuble a été refait. Rue Surcouf, ça a été refait, rue Jean Bart aussi.

**M. le Maire :** « Là dans le Baston, il y a des rues qui sont programmées, pas que chez Julie, il y a Gounod et les rues justes en face aussi.

**M. Jougleux :** « Les bâtiments, ce sont les bailleurs sociaux qui les rénovent,

**M. le Maire :** « Qui les rénovent avec l'appui de la Mairie, sinon les bailleurs ne font rien. »

**M. Boutleux :** « Il faut vraiment être derrière les bailleurs sociaux pour qu'il y ait des avancées. »

**M. Jougleux :** « C'est parce qu'on était dans l'aspect financier que j'ai évoqué ce point. »

Avant le paragraphe des **gros travaux**, intervention de **M. Sergent :** « Excusez-moi, mais le **9.5 - prospective de dépenses d'investissement**, on n'en parle pas ça ?

**M. Boutleux :** « Je ne sais pas, je voulais demander si on regarde si vous voulez les dépenses d'investissement. » Reprise avec, en structuration, les diverses enveloppes et le détail des travaux d'aménagement.

Intervention de **M. Gires :** « Et le montant du million 5 que vous annonciez en décembre, c'est un montant hors taxe ?

**M. Boutleux :** « Oui, c'est du Hors Taxe. »

**M. Gires :** « Ça fait quand même 5 millions 4 d'enveloppes pour entreprises, quais et pont Napoléon. Et je redis ici, je ne sais pas si je l'ai dit ici, mais je vous l'ai dit à vous, M. le 1<sup>er</sup> Adjoint et à vous, M. le Maire, en 2020, l'étude de CONTEX, faisait ressortir la restauration du pont Napoléon à moins de 500 000 € TTC et un programme éventuel de refonte complète du Pont à, de mémoire, 1 million 2. Alors, je sais que c'était en 2020, mais là on est à pratiquement à plus de 3 millions TTC

**M. le Maire :** « C'était pour effectuer une réparation pas une restructuration. »

**M. Gires :** « La réparation, c'était 500 mille

**M. le Maire :** « Nous, on a préféré déconstruire pour reconstruire pour durer dans le temps, plutôt que de remettre l'argent à la poche dans 20 ans. »

**M. Gires :** « Et vous avez préféré faire les Quais avant de refaire le pont qui était jugé urgent il y a six ans. Et maintenant on arrive à une enveloppe de 3 millions. Voilà, c'est tout, c'est un constat.

Et ce plan donc au total ça fait 8 millions, si on cumule toutes ces prospectives de dépenses d'investissement, on arrive à 8 094 000. Vous les étalez sur combien d'années ?

**M. Boutleux :** « Si vous voulez donc là, par rapport au budget, c'est une prévision on va faire le budget dans trois semaines, on va vous expliquer comment on va répartir. Déjà, vous savez que pour les 8 millions, on a déjà des subventions. Les subventions à chaque fois on a eu 50 %. Par exemple sur le Pont, c'est qu'on est déjà à 45 %. L'église, on sait que l'association est prête à nous aider. Donc les millions, c'est du TTC et puis, après il y a les subventions de l'État, du Département

**M. Sergent :** « Est-ce qu'on peut avoir, l'an dernier, je l'ai loupé et on sait pourquoi, une commission mixte de finances urbanisme, comme ça on va savoir où on va pendant la mandature et quelle dépense sur quel bâtiment. Avant le budget, est-ce que c'est possible ou pas ? »

**M. le Maire :** « Oui, il y a toujours une commission qui est faite avant le budget. »

**M. Gires :** « Ça rejoint mes deux questions orales qui étaient de demander au Conseil municipal de mettre en place un plan pluriannuel d'investissement et un plan pluriannuel de travaux qui soit suivi et que les Wimereusiens puissent suivre facilement sur le site de la Ville. Ça s'appelle la transparence. »

**M. Boutleux :** « Mais depuis 2020, vous pensez bien qu'on est arrivé en 2026, avec tous les travaux qu'on a faits, on a forcément fait des plans pluriannuels sinon on se serait cassé la figure.

**M. Morbidelli :** « M. le Maire, est-ce que je peux ajouter quelque chose ?

**M. le Maire :** « Allez-y. »

**M. Morbidelli :** « Merci. Je vois que vous êtes très satisfait de ce que vous avez fait, c'est normal, mais je pense qu'il y a quand même des inquiétudes : la baisse de la population, des loyers ou des logements trop chers, là je ne vois rien, aucun investissement d'avenir qui prennent en compte le réchauffement climatique, la biodiversité, le trait de côte, les inondations et les risques. Et je crois que là on se concentre, et vous êtes très satisfait des quais, de ce que vous avez réalisé et ce que j'ai envisagé de continuer à réaliser. Mais la vraie question pour les habitants de Wimereux, je ne vois rien moi qui soit quelque chose de nature à redynamiser ...

**M. Gires :** « Pourtant, on n'a pas encore parlé du stationnement et du tourisme. »

**M. le Maire :** « M. Gires, on va arrêter de couper la parole. Ça fait plusieurs fois que vous le faites, il va falloir arrêter. »

**M. Gires :** « C'est la première fois. »

**M. le Maire :** « Non, ce n'est pas la première fois. Pour répondre à votre question, les Quais, c'est un ancien Adjoint qui est ici présent, qui a mené le projet cool neighbourhoods, justement pour le réchauffement climatique sur les quais. Donc forcément, il y a des plantations qui ont été faites un peu partout, et ça, ça en fait partie, on a eu 1 million d'euros là-dessus que je suis allé chercher avec les politiques de la région. Ça, ça en fait partie et ce n'est pas fini, à chaque fois qu'on fait quelque chose, là au niveau des véhicules, je vous l'ai dit tout à l'heure, on va partir sur des véhicules électriques. On va partir faire des économies sur les LEDS. On va partir sur le photovoltaïque dans le programme, dans notre projet, on est quand même sur la tendance. »

**M. Jougleux :** « Effectivement, j'étais votre Adjoint, effectivement, j'ai participé à l'élaboration du projet. Par contre, je tiens à préciser que dans toutes les propositions que j'ai pu faire, aucune n'a été retenue. Le projet des Quais ne correspond pas du tout à la vision initiale qu'on en avait.

**M. le Maire :** « Ça a été validé par le projet Cool Neighbourhoods au niveau de l'Europe. »

**M. Jougleux :** « Qui se sont juste rendus compte sur les lieux, ils ont été particulièrement surpris de découvrir qu'une place, et pour garder la communication européenne qui est faite notamment avec une image from Grey to Green, quand ils sont venus avec le chef de file européen, monsieur Tako POPMA, pour se rendre compte de l'état de la place, il m'a dit où se trouvent les arbres. Je lui ai dit, qu'il y en a cinq qui sont sur le coin. Et l'en verdissement, il est où ? On n'est pas passé du grey au green, on est passé du grey au white. Je peux vous le traduire du gris au blanc.

**M. le Maire :** « On avait bien compris M. Jougleux. »

Un point **sur le stationnement**, **M. Boutleux** précise que l'objectif de la réforme du stationnement n'était pas un objectif financier mais celle-ci a été mise en place pour le bien-être des habitants, la fluidité des déplacements et afin de pouvoir se stationner au mieux dans Wimereux.

**M. Gires :** « C'est quand même une recette de plus de 200 000 € pour la Ville.

**M. Boutleux :** « Oui, il faut savoir ce qu'on veut si on choisit les Wimereusiens ou l'argent. »

**M. Gires :** « Et est-ce qu'aujourd'hui, vous êtes disposé à répondre à ma question, combien de cartes de stationnement ont été données à des résidents l'année dernière à 85 € ?

**M. le Maire :** « C'est une question orale, on va y répondre après. »

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE :           PREND ACTE**

**M. le Maire** passe la parole à M. Devin, 5<sup>ème</sup> Adjoint, pour les délibérations n°s 15 et 16.

#### **DÉLIBÉRATION N° 20260408\_15 : COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - RAPPORT - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.**

**M. Devin** présente ladite délibération et demande à l'Assemblée de l'approuver et d'autoriser M. le Maire à engager la procédure de mise en concurrence du contrat de délégation de service public, à prendre toutes les mesures nécessaires et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation dudit contrat.

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE :           A L'UNANIMITÉ**

**DÉLIBÉRATION N° 20260408\_16 : COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - FIXATION DES CONDITIONS DE DÉPÔT DES LISTES.**

**M. Devin** présente au Conseil Municipal et lui demande de fixer les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission de délégation de service public de la façon suivante :

- les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants) ;
- les listes pourront être déposées auprès du secrétariat de M. le Maire jusqu'à la veille de l'ouverture de la séance du Conseil Municipal au cours de laquelle il sera procédé à l'élection, soit le 28 avril 2026.

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

**DÉLIBÉRATION N° 20260408\_17 : INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS.**

**M. le Maire** propose de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint et conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction, dans la limite de l'enveloppe globale constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

- Maire : 58,30 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (le taux maximal étant de 58,30%) ;
- 1<sup>er</sup> Adjoint : 23,32 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (le taux maximal étant de 23,32 %) ;
- du 2<sup>ème</sup> au 7<sup>ème</sup> Adjoint : 18,20 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (le taux maximal étant de 23,32 %) ;
- Conseillers municipaux titulaires d'une délégation : 5,40 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (le taux maximal étant de 6%).

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

**DÉLIBÉRATION N° 20260408\_18 : MAJORATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS.**

**M. le Maire** propose de fixer, en complément de la délibération fixant le régime des indemnités des élus et en application des articles L. 2123-22 (3°) et R. 2123-3 du C.G.C.T. (3°), une majoration de 25 % au titre de communes classées stations de tourisme, des

indemnités de fonctions versées au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux titulaires d'une délégation de fonction

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE : 26 voix « POUR »  
3 ABSTENTIONS (MM. Sergent, Morbidelli, Mme Provin).**

**DÉLIBÉRATION N° 20260408\_19 : INSTITUTION D'UNE INDEMNITÉ FORFAITAIRE COMPLÉMENTAIRE POUR ÉLECTIONS (IFCE).**

M. le Maire propose d'instituer une indemnité qui permettra de rémunérer les agents de catégorie A qui participent à l'organisation des élections. La délibération explique les conditions de mise en place.

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

**DÉLIBÉRATION N° 20260408\_20 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL - AJOUT DE POSTES.**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de créer deux postes : un adjoint technique pour la nomination d'un agent afin d'assurer la continuité dans la gestion de l'entretien et du nettoyage des bâtiments publics et un adjoint administratif pour un agent qui souhaite changer de filière. Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du tableau des effectifs actuel et d'adopter son actualisation à compter du 09 avril 2026.

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

**DÉLIBÉRATION N° 20260408\_21 : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ.**

M. le Maire informe qu'en complément de la délibération de décembre, il s'agit de recruter un saisonnier pour le Centre technique Municipal.

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

**DÉLIBÉRATION N° 20260408\_22 : ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES - CRÉATION D'UN COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL (CST) COMMUN - VILLE DE WIMEREUX ET CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.**

M. le Maire propose la création d'un Comité Social Territorial commun compétent pour les agents de la Collectivité et du Centre Communal d'Action Sociale de Wimereux.

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE : 26 voix « POUR »**

**3 voix « CONTRE » (MM. Sergent, Morbidelli, Mme Provin).**

**DÉLIBÉRATION N° 20260408\_23 : DÉSIGNATION DES MEMBRES AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS.**

**M. le Maire** propose, pour que la nomination des membres au sein de la CCID puisse avoir lieu, de dresser une liste de 32 noms dans les conditions fixées par l'article 1650 du Code Général des Impôts comme suit :

Le Président : Monsieur le Maire,

▪ COMMISSAIRES TITULAIRES :

1. BOUTLEUX Guy
2. DUQUESNE Cécile
3. CAILLIER Christophe
4. ROUSSEAU Marie-José
5. DEVIN Serge
6. COLL Hélène
7. SAMUEL Jean-Michel
8. CORDEBAR Pierrette
9. LELEU Bruno
10. FOURNY Micheline
11. NOURTIER Fabienne
12. DESPIERRE Christian
13. DUBRULLE Marc
14. BAILLARD Sylvie
15. GIRES Jean-Christophe
16. SERGENT Didier

▪ COMMISSAIRES SUPPLÉANTS :

1. POUBLON Marie-Simone
2. HARDUIN Loëtitia
3. ARBLAY Bertrand
4. BERNARD Sabine
5. BRICHE Noémie
6. GHEZAL Mehdi
7. SENEAL Maxime
8. BOISLEUX Arthur
9. MONTAIGNE Anne

10. POINAT Marc
11. MEIGNEUX Julie
12. CROQUELOIS Raphaël
13. PLAYE Séverine
14. HOUSSOULIEZ Patrick
15. JOUGLEUX Jean-Luc
16. MORBIDELLI Philippe.

***Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.***

***VOTE : A L'UNANIMITÉ***

**DÉLIBÉRATION N° 20260408\_24 : SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE) - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE WIMEREUX ET LA FONDATION DU PATRIMOINE - ANNÉE 2026.**

**M. le Maire** présente la délibération et sollicite le Conseil Municipal afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat 2026 avec la Fondation du patrimoine au titre du Site Patrimonial Remarquable de Wimereux (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine).

***Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.***

***VOTE : A L'UNANIMITÉ***

**DÉLIBÉRATION N° 20260408\_25 : DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DÉLAISSÉ DE VOIRIE DE LA PARCELLE CADASTRÉE AO 86 RELEVANT DU DOMAINE PUBLIC.**

**M. le Maire** expose qu'un permis de construire de 24 logements à l'angle de la rue Saint Exupéry et de la rue René Mouchotte a été accordé en date du 19 juin 2024. L'accès à ce nouveau programme de constructions est prévu par un délaissé de voirie communale situé au droit de la propriété supportant le programme immobilier. Cet accès servira également d'accès à la résidence « les Dunes du Golf » dont l'entrée se fait actuellement par la rue Saint Exupéry.

Le délaissé de voirie enherbé, accessible depuis la rue René Mouchotte, d'une contenance de 154 m<sup>2</sup> de la parcelle reprise au cadastre section AO 86, est ni aménagé, ni entretenu. Il ne présente aucune utilité publique à être conservé par la collectivité et ne vient pas remettre en cause le bon entretien du reste de la zone.

L'emprise de ce délaissé de voirie peut donc être désaffectée et déclassée du domaine public pour être affectée dans le domaine privé communal afin d'être cédée ultérieurement. Il est demandé à l'Assemblée de :

- constater la désaffectation du délaissé de voirie de la parcelle AO 86 classé dans le domaine public communal,

- prononcer le déclassement du délaissé de voirie de la parcelle AO 86 issue du domaine public communal afin de le reverser dans le domaine privé communal,
- de l'autoriser à signer tout document se rapportant à cette opération.

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

**DÉLIBÉRATION N° 20260408\_26 : ÉCHANGE ENTRE L'ENTREPRISE PROWIMER ET LA COMMUNE DE WIMEREUX DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DE 24 LOGEMENTS SUR LE TERRAIN SIS A L'ANGLE DES RUES SAINT EXUPERY ET RENÉ MOUCHOTTE.**

**M. le Maire** informe que le délaissé de voirie enherbé, accessible depuis la rue René Mouchotte, d'une contenance de 154 m<sup>2</sup>, de la parcelle reprise au cadastre section AO 86 a fait l'objet d'une délibération de désaffectation et de déclassement.

La partie mutable de la parcelle AO 86 a fait l'objet d'un arpentage. L'emprise du délaissé est reprise audit document sous la parcelle AO 680.

Un permis de construire de 24 logements à l'angle de la rue Saint Exupéry et de la rue René Mouchotte a été accordé en date du 19 juin 2024. L'accès à ce nouveau programme de constructions est prévu par la parcelle AO 680 au document d'arpentage.

La SARL PROWIMER est propriétaire d'une partie de la voirie publique de la rue René Mouchotte (parcelle AO 442). Ainsi, il est proposé d'échanger la parcelle AO 680 appartenant à la commune contre la parcelle AO 442 appartenant à la SARL PROWIMER. Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la publication du procès-verbal de délimitation établi par le géomètre expert O LECOCQ en date du 20 mars 2009, référencé 985D.
- d'échanger la parcelle reprise au cadastre section AO numéro 442 appartenant à l'entreprise PROWIMER contre la parcelle reprise au cadastre section AO numéro 680 appartenant à la Commune aux conditions présentées dans l'exposé qui précède.
- de l'autoriser , avec faculté de substitution au profit d'un Adjoint, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales et dont l'acte sera dressé par un notaire choisi par les parties d'un commun accord dans les conditions de droit commun.
- d'autoriser l'intégration de la parcelle AO 442 dans le domaine public communal.

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

**DÉLIBÉRATION N° 20260408\_27 : IMMEUBLE SIS 15 RUE JEAN-MARIE BOURGUIGNON A WIMEREUX - CONVENTION DE PORTAGE FONCIER AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER - AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER.**

**M. le Maire** expose que Wimereux s'inscrit dans une démarche de recomposition urbaine et à ce titre, implante les équipements publics d'intérêt collectif au sein d'un même secteur pour renforcer sa centralité. La Ville est intéressée par l'acquisition d'une ancienne boucherie industrielle d'une superficie de 1590m<sup>2</sup> sise 15 rue Jean-Marie Bourguignon située dans une zone d'activité économique, reprise au cadastre section AS numéro 8, mise en vente par son propriétaire. Ce bien intéresse la Ville puisque sa maîtrise permettrait de conforter l'offre en équipement public d'intérêt collectif de la zone, notamment la relocalisation des anciens ateliers municipaux menacés par l'érosion côtière.

Afin d'inscrire le projet dans le plan pluriannuel d'investissement, la Ville a souhaité qu'un portage du foncier soit réalisé par l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France (EPF).

Afin d'assurer la mise en œuvre du projet, une convention opérationnelle « Wimereux - Boucherie industrielle, rue Jean-Marie Bourguignon » doit être signée entre l'EPF et la Commune arrêtant les conditions de réalisation de l'opération. Cette convention fixe également la durée et le budget prévisionnel de l'intervention.

Il est demandé au Conseil Municipal :

de demander l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France en tant que délégataire pour la commune de Wimereux, pour procéder à l'acquisition du bien répertorié dans la convention opérationnelle.

d'approuver la convention opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France.

de l'autoriser à signer la convention opérationnelle, les avenants, les conventions de mise à disposition qui pourraient y être rattachés ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

de s'engager à racheter ou à faire racheter les parcelles dans un délai de 4 ans maximum à compter de l'acquisition du foncier par l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France.

de le charger à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

***Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.***

***VOTE : A L'UNANIMITÉ***

**DÉLIBÉRATION N° 20260408\_28 : ZAC D'HABITAT DES QUARTIERS NORD - SUPPRESSION DE VOIES NON CRÉÉES.**

**M. le Maire** expose que Par délibération n° 22 du 28 juin 2004, le Conseil Municipal a décidé de procéder à la dénomination de voies nouvelles situées dans le périmètre de la ZAC d'habitat afin de desservir les projets de construction d'Habitat du Nord et de la

SEPAC. Les opérations de constructions ont été réalisées. Cependant, il s'avère que les 2 voies suivantes n'ont pas été créées :

- square des Roseaux,
- square du Buisson.

Afin de pouvoir mettre à jour la Base d'Adresse Nationale (BAN), il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la suppression de ces 2 voies.

***Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.***

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

**DÉLIBÉRATION N° 20260408\_29 : GARENNE DU ROI - DÉNOMINATION D'UNE NOUVELLE VOIE PRIVÉE.**

**M. le Maire** informe le Conseil Municipal que le programme de construction de 24 logements à l'angle de la rue Saint Exupéry et de la rue René Mouchotte, dénommé les Garennes du Roi, prévoit le déplacement de l'accès à la résidence les Dunes du Golf, actuellement effectué par la rue Saint Exupéry, rue Mouchotte. Il est demandé à l'Assemblée d'adopter la dénomination « allée les Dunes du Golf » pour la nouvelle voie privée.

***Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.***

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

**M. le Maire** informe le Conseil Municipal que la prochaine délibération et une délibération de déport, dans un dossier d'urbanisme le concernant. C'est la raison pour laquelle, il quitte la salle et laisse la Présidence de l'Assemblée à M. Boutleux, 1<sup>er</sup> Adjoint.

**DÉLIBÉRATION N° 20260408\_30 : DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L. 422-7 DU CODE DE L'URBANISME ET DE L'ARTICLE 2131-11 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.**

**M. Boutleux** prend la présidence lors de cette délibération et demande au Conseil Municipal de le désigner pour signer toutes décisions d'urbanisme, d'enseigne et d'autorisation de travaux pour lesquelles le Maire est intéressé ainsi que tous les documents liés à la bonne exécution de ces décisions dans le cadre du projet d'ouverture de la cellule commerciale contenant onglerie, spa et boutique.

***Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.***

**VOTE : 24 voix « POUR » (M. le Maire n'ayant pas pris part au vote)**

**4 « ABSTENTIONS » (MM. Sergent, Morbidelli, Mme Provin, M. Jougleux).**

**M. le Maire** passe la parole à Mme Briche, Conseillère Municipale Déléguée.

**DÉLIBÉRATION N° 20260408\_31 : DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DOSSIER LOI SUR L'EAU - PROJET DE DEMOLITION ET DE RECONSTRUCTION DU PONT NAPOLEON - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.**

Mme Briche expose que le pont Napoléon permettant le franchissement du fleuve Wimereux montre des signes de faiblesse. Par mesure de précaution et de sécurité publique, la circulation des véhicules de plus de 3,5 tonnes y est interdite depuis le 17 février 2020. L'ouvrage d'art a fait l'objet d'un diagnostic révélant d'importantes dégradations au niveau de la structure, impliquant le remplacement total dudit ouvrage. Par arrêté en date du 19 décembre 2025, le permis d'aménager numéro 062 893 25 00002, prévoyant la démolition et la reconstruction du pont Napoléon, a été délivré. Ces travaux d'envergure nécessitent le dépôt d'un dossier d'autorisation environnementale, loi sur l'eau. Ce dossier, totalement indépendant du dossier d'autorisation d'urbanisme, a été déposé auprès des services de l'Etat le 22 septembre 2025.

Courant février 2026, ledit dossier a été réputé complet. Ce faisant, le Tribunal Administratif de Lille a nommé Monsieur BOURNOUVILLE en qualité de commissaire enquêteur. La procédure de consultation se déroulera du 03 avril au 03 juillet 2026 et permettra de recueillir l'avis du public sur le projet. Par ailleurs, conformément à l'article R. 181-18 du Code de l'environnement, la Commune a émis un avis favorable sur le dossier.

**VOTE :**            **26 voix « POUR »**  
                          **3 voix « CONTRE » (M. Gires, Mme Bardeaux, M. Jougleux).**

**M. le Maire** passe la parole à Mme Duquesne, 2<sup>ème</sup> Adjointe pour les délibérations n°s 32 et 33.

**DÉLIBÉRATION N° 20260408\_32 : ACQUISITION DE MATÉRIEL AU SEIN DU SERVICE PETITE ENFANCE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU PAS-DE-CALAIS.**

**Mme Duquesne** présente ladite délibération. Il est demandé au Conseil Municipal de valider le projet de réaménagement du dortoir et de l'espace repas de la structure petite enfance Nougatine et d'autoriser la demande de subventions auprès de la CAF du Pas-de-Calais.

*Après avoir demandé s'il y avait des questions, M. le Maire passe la parole à **Mme Provin** : « Monsieur Maire, je lis que le dortoir est encombré, que les espaces entre les lits sont réduits donc vous changez les lits. Vous mettez des lits plus adaptés à la taille des enfants afin d'améliorer la sécurité et le bien-être. Mais je remarque que c'est quand même la seconde fois qu'il y a un réaménagement de la structure Nougatine et donc je voulais vous demander, nous voulions vous demander quand envisagez-vous un réel agrandissement des locaux qui sont vraiment nécessaires et une demande des parents*

et de la population, un agrandissement possible sur le terrain du minigolf qui a été présenté à cet effet par M. Ruelle lors de sa mandature.

**M. le Maire :** « Alors là on a agrandi à l'intérieur comme vous l'avez dit, on n'a pas grandi au niveau du bâtiment. On attend de voir un petit peu les demandes supplémentaires. La liste d'attente n'est pas aussi grande qu'on le pense. Il y a six personnes sur la liste d'attente. Ce n'est pas non plus énorme. On a aussi en parallèle une crèche privée qui est sur la Commune, où les gens peuvent s'y rendre aussi. Donc, est-ce que c'est judicieux pour six enfants d'agrandir ?

**Mme Provin :** « Au moins la bande d'herbe qu'ils ont, elle est vraiment quand même très limitée pour des jeunes enfants. Déjà rien que ça et le terrain était préempté à cet effet. »

**M. le Maire :** « Oui, à un moment donné, bien précis. Aujourd'hui, les résultats ne sont plus les mêmes qu'auparavant. Avant, il y avait une liste d'attente longue comme le bras, si je puis dire l'expression, aujourd'hui ce n'est plus le cas. »

**Mme Provin :** « Oui, mais on peut toujours améliorer l'accueil des enfants.

**M. le Maire :** « C'est pour ça que ce soit dans les crèches ou que ce soit dans les écoles, on se force à bien accueillir les enfants de la Commune. Mais une réflexion pourrait se faire éventuellement dans ce sens-là, si la liste d'attente s'agrandi. »

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

**DÉLIBÉRATION N° 20260408\_33 : MIGRATION DU LOGICIEL DE GESTION DU RELAIS PETITE ENFANCE « LES PETITS LOUPS » - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU PAS-DE-CALAIS.**

**Mme Duquesne** présente la délibération. Il est demandé à l'Assemblée de valider le projet de migration du logiciel de gestion du Relais Petite Enfance « les Petits Loups » et d'autoriser la demande de subventions auprès de la CAF du Pas-de-Calais.

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

Pour la délibération suivante, **M. le Maire** demande à Mme Rousseau, Présidente du CIDFF62, de quitter la salle où se tient l'Assemblée.

**DÉLIBÉRATION N° 20260408\_34 : CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES DU PAS-DE-CALAIS (CIDFF 62) - PERMANENCES JURIDIQUES WIMILLE-WIMEREUX - CONVENTION DE FINANCEMENT DU PARTENARIAT 2026.**

**M. le Maire** informe l'Assemblée que le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles du Pas-de-Calais (CIDFF) est une association poursuivant des objectifs visant à favoriser l'accès au droit, à promouvoir les droits des femmes et l'égalité entre les hommes et les femmes et à lutter contre les violences et les préjugés sexistes.

Soucieux de tenir des permanences décentralisées, les communes de Wimereux et Wimille ont répondu favorablement en organisant, tout au long de l'année 2026, une fois par mois par alternance, une permanence dans lesquelles les personnes sont reçues sur rendez-vous. Le lieu de la permanence sur Wimereux se situe au Centre SocioCulturel Audrey Bartier. Pour cela, chaque Collectivité, en plus de la mise à disposition gratuite des locaux, apporte une contribution de 1 155 € (mille cent cinquante-cinq euros) chacune. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement correspondante.

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE : A L'UNANIMITÉ (Mme Rousseau n'ayant pas pris part au vote).**

**DÉLIBÉRATION N° 20260408\_35 : RÉAMÉNAGEMENT DES QUAIS DU WIMEREUX - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS POUR LES VÉLOS - AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER.**

**M. le Maire** informe que dans le cadre du projet de démolition / reconstruction du pont Napoléon, la Communauté d'Agglomération du Boulonnais (C.A.B.) est susceptible de participer au titre du volet cyclable.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le projet de conception architecturale du pont Napoléon incluant la création d'aménagements dédiés aux mobilités douces et d'autoriser le Maire à solliciter de la C.A.B. sa participation la plus élevée possible.

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

**M. le Maire** passe la parole à M. Devin, 5<sup>ème</sup> Adjoint.

**DÉLIBÉRATION N° 20260408\_36 : MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE STATIONNEMENT RÉSIDENT PERMANENT DANS LA ZONE 2 DE STATIONNEMENT PAYANT.**

**M. Devin** présente la mise en place du dispositif susnommé. Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter la création d'un statut de résident permanent leur permettant l'obtention d'une carte de stationnement gratuite dans la zone 2.

*Après l'exposé de M. Devin, M. le Maire demande s'il y a des questions et passe la parole à **M. Morbidelli** : « Merci M. le Maire. Donc c'était une promesse de campagne, vous faites, donc acte. Mais néanmoins, c'est quelque chose que vous savez qui va aggraver la situation puisque ça ne va pas augmenter le nombre de places et ça ne va pas diminuer le nombre de voitures. Je crois que proposer une gratuité pour l'ensemble des Wimereusiens, c'est une bonne chose, c'est une preuve d'équité, vous l'avez dit, vous l'avez souligné. Néanmoins, ça ne donne pas de solution concrète sur le stationnement.*

*Nous avons proposé, vous voyez, je suis dans une démarche positive que nous avons proposé, que ça soit associé, adossé à une navette permanente pour les habitants qui fasse une rotation tous les quarts d'heure qui s'inscrit dans le réseau Marinéo. Nous avons chiffré cette navette, le prix de la navette et ensuite les chauffeurs, ça pourrait être fait par la reconversion de certains personnels de la Commune dû au taux de charge de personnel que nous avons dénoncé tout à l'heure quand nous nous interrogeons sur ce procès-là. Parce que si nous ne faisons pas ça, on va créer un vrai problème qui va se transposer aussi dans les zones non payantes.*

*Donc je pense que cette proposition est une proposition que vous avez faite, mais elle manque de construction et d'aboutissement.*

**M. le Maire :** *« On a proposé à tous les Wimereusiens pour qu'il y ait une équité pour qu'ils puissent se stationner dans la zone payante 2, pas la rue Carnot qui est réservée aux clients. Ça permet aux Wimereusiens quand ils viennent par exemple, chez le médecin se faire soigner, à la pharmacie, et j'en passe, de pouvoir se stationner comme tout le monde. La proposition de la navette gratuite, nous l'avons toute la saison sur la côte, d'accord. Marinéo n'autorisera jamais de rentrer une navette gratuite dans le réseau Marinéo. Ça c'est sûr et certain parce qu'une année on a mis un stationnement supplémentaire de la navette gratuite à la bibliothèque médiathèque départementale. Vous savez combien ils nous ont facturé parce qu'on prenait les clients Marinéo ? 10 000 euros supplémentaires parce qu'on leur prenait leurs clients et ils nous ont interdit de rentrer dans leur réseau parce que c'est strictement interdit. Sinon le réseau Marinéo, vont nous dire, M. le Maire vous mettez une navette gratuite, c'est très bien, on se retire. Et après on aura que les yeux pour pleurer. »*

**M. Morbidelli :** *« Je veux bien mais qu'ils nous fassent une proposition qui permettent de désengorger la situation parce que celle-là ne nous convient pas. »*

**M. le Maire :** *« Nous on a prévu aussi dans notre programme sur la fin d'année 2026, opérationnel 2027, de partager avec les Wimereusiens justement, une étude sur le centre-ville. Comment travailler ? Peut-être étendre le stationnement payant dans les zones où les gens vont stationner et puis pour éviter les voitures ventouses. Donc certainement qu'il y aura une étude de faite avec les Wimereusiens pour étendre ce stationnement payant. Parce qu'aujourd'hui on sera obligé. Vous voyez que toutes les grandes villes, vous allez en vacances n'importe où, c'est tout le centre-ville qui est payant même au plus large. Il y a plusieurs zones. Il y a une zone 1, 2 et 3 qui est beaucoup plus loin avec des tarifs moindres. Il faudra peut-être partir là-dessus. »*

**M. Morbidelli :** *« L'idée c'est d'éviter que les gens prennent leur voiture pour venir sur Wimereux. »*

**M. le Maire :** *« Oui, on le voit dans les écoles, il y a de plus en plus de gens qui viennent à vélo. Vous voyez les vélos cargos, ça c'est une solution. Qu'il pleut qu'il vente, qu'il neige, on voit des gens à vélo maintenant,*

**M. Morbidelli :** *« c'est pour ça que je vous dis que c'est une proposition qui ne peut pas rester isolée. »*

**M. le Maire :** *« C'est une habitude à prendre aussi. On est quand même une Ville très concentrée, on n'a pas la solution magique pour le stationnement payant, pour le stationnement pur.*

On essaie de trouver des poches de stationnement à droite à gauche. Mais à un moment donné, toutes ces poches seront occupées et le stationnement payant on va devoir l'étendre.

**M. Morbidelli** : « Il faut faire pression au niveau de la C.A.B. pour que vous ayez des solutions. »

**M. le Maire** : « La C.A.B. ne rentrera jamais dans le réseau. Il faut le savoir, on a essayé. Après il faut que la C.A.B. mette le bus gratuit mais c'est autre discussion. »

**M. Gires** : « En complément de ce que dit M Morbidelli, il y a des résidents qui sont entre la rue Carnot et le chemin de fer. Donc tout ce qui est en dessous de la rue Pompidou et vers le restaurant le khédive, cette zone-là, ils sont victimes d'un transfert de véhicules puisque les gens qui viennent se garer, c'est payant, je remonte, je fais 150 m, c'est plus payant et donc on transfère le problème. Ce problème existe depuis plusieurs années, on aurait peut-être dû le résoudre dès maintenant en rendant au moins cette zone-là, soit complémentaire de la zone 2, soit créer une zone trois qui évite ces transferts qui gênent. Et cette décision qui va être actée tout à l'heure, je suppose, elle ne va pas arranger les choses. Au-delà de ça, c'est tout de suite une remarque

**M. le Maire** : « Je l'ai dit à M. Morbidelli. J'ai répondu, on va travailler avec les Wimereusiens essentiellement sur le bas pour étudier avec tout le monde, les zones payantes. Il n'y a pas que ces zones-là. Il y a la Baie Saint-Jean, tout ce secteur-là qui n'est pas encore payant donc à un moment donné, il faut voir ce qui n'est pas possible. »

**M. Gires** : « Et surtout, je voudrais en revenir au plan financier de cette décision. Tout le monde a en souvenir votre carte magique sur Facebook lors de votre campagne électorale qui peut-être vous a valu d'éviter un deuxième tour.

Tout le monde a en souvenir, mais vous étiez le seul, enfin peut-être avec vos colistiers, à savoir combien elle avait coûté cette mesure puisque cette mesure qui est proposée au vote, elle a un coût par rapport à toutes ces cartes à 85 € qui deviennent gratuites pour une voiture des résidents permanents. Et elle a un coût aussi puisqu'en ce moment c'est gratuit alors que les années précédentes, du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> mai, les gens qui venaient pour le week-end de Pâques et autres, les touristes payaient. Bref, donc mesures électoralistes gratuites, c'est facile, surtout et ensuite, nous, nous ne savons pas combien ça coûte. Comment voulez-vous que nous, conseiller municipaux, on vote une décision sans savoir son coût. »

**M. le Maire** : « Je vais laisser mon Adjoint aux finances vous répondre. »

**M. Boutleux** : « Je vais vous répondre.

**M. Gires** : « Bon très bien, vous avez changé d'avis depuis 10 jours alors puisque vous m'aviez dit non dans votre bureau. »

**M. Boutleux** : « Non non, c'est de la façon dont vous me l'avez demandé. Vous parlez beaucoup d'élégance. »

**M. le Maire** : « Cela évitera que vous montiez sur la table. »

**M. Boutleux** : « Les cartes 2025, il y a eu 762 et 775 donc 500 foyers à deux cartes. Donc, j'ai fait la perte, il y a 275 par 85, ça fait 23 375 et 250 à 85 qui fait 21 250 soit une perte de 44 625 €, 45 000 € à peu près. »

**M. Gires** : « D'accord, on sait combien ça coûte. »

**M. Boutleux :** « Mais après si vous voulez, je ne peux pas aller plus loin, je peux pas vous dire par exemple ceux qui avaient une carte payante. Est-ce qu'ils ne vont pas prendre la carte gratuite et prendre quand même leur carte payante ? Vous voyez ce que je veux dire en fait, on a du mal à estimer, c'est pour ça que on vient d'en parler, c'est une question, on l'a dit tout à l'heure, on a décidé de faire ça pour que tout le monde ait la possibilité et on sait très bien que le sujet n'est pas fermé. »

**M. le Maire :** « On refera un bilan en fin de mandat sur le stationnement payant. »

**M. Gires :** « Je vous l'ai déjà dit, nous en avons parlé lors de la campagne avec votre groupe et on n'est pas du tout hostile bien au contraire, on était favorable à des cartes gratuites pour l'ensemble des Wimereusiens. Mais, aujourd'hui, on découvre le détail de vos propositions et on voit que pour un résident permanent qui habite dans le quartier et qui a le droit à une carte gratuite, donc les habitants qui ont deux voitures vont devoir payer pour une voiture alors les habitants qui ne sont pas sur cette zone, ils ont droit à une voiture gratuite.

Moi je trouve qu'il y a une sorte de décalage là par rapport à une sorte de droit moral et il y a un autre décalage, il y a des gens qui ont des résidences ici, qui sont dites secondaires, et qui si j'ai bien compris ne vont pas avoir le droit à une carte gratuite, je trouve que c'est fiscalement totalement injuste puisque ces gens-là, ils payent deux fois leur impôt, ils nous payent la taxe foncière et ils nous payent la taxe d'habitation, mais ils ont pas le droit à une carte gratuite pour leur véhicule alors qu'ils viennent moins souvent. »

**M. Boutleux :** « C'est un sujet important et dans les années à venir, on va devoir regarder un petit peu comment on va faire les choses. Mais bien voir ce qui est important quand même de penser que lorsqu'on a décidé de faire le stationnement payant il y a 3, 4 ans, ce n'était pas pour faire de l'argent. J'aimerais bien que vous compreniez ça.

**M. Gires :** « 45 000 €, M. Boutleux dans les comptes de la Ville, ça fait du poids. »

**M. Boutleux :** « On n'est pas là pour ce sujet-là, nous on est là pour les Wimereusiens. On n'a pas eu l'idée d'augmenter le chiffre d'affaires. »

**M. Sergent :** « Je pense que ça mérite une étude sur un plan de mobilité globale sur la mandature. De voir tous les systèmes de déplacement, de sorte que les 45 000 € on peut les ramener en complément sur les travaux sur les quais M. le Maire. »

**M. Morbidelli :** « Juste pour terminer, nous, on a décidé de voter pour le principe de l'équité, mais bien que le sujet ne soit pas abouti et loin de là. »

**M. Boutleux :** « Moi je voudrais dire quand même, qu'on a dans l'idée que les gens fassent de l'activité physique, de la marche. Là c'est vrai qu'on a l'impression qu'on a une société où les gens se baladent à tout prix avec la voiture Alors qu'on peut se garer aux extrémités et venir à pied. J'ai entendu par exemple, au niveau de la digue, si on fait vraiment le parking sud, il y a combien de mètres à faire pour aller sur la plage ? 300 m, 400 m ? Là, c'est un problème de société aussi, c'est la santé aussi.

**M. Morbidelli :** « Après ce n'est pas pour tout le monde, il y a des enfants, des petits enfants ...etc »

**M. Sergent :** « M. le Maire, j'habite rue Pierre André Wimet, vous le savez, à propos, au niveau des mobilités, les architectes n'ont pas été très futés, puisqu'ils ont réduit la largeur de la rue sur 100, 150 m, alors qu'une grande partie des parents pratique le transport des

*enfants en vélo cargo et là, il n'y a pas encore de piste cyclable pour arriver à Kergomard donc je sais pas, je ne soulève le dépôt que sur la rue Pierre André Wimet,, j'aurai d'autres sujets mais ce n'est pas dans ma rue. »*

**M. Jougleux :** *« Un petit point de détail, qu'est-ce qui, dans la création du statut de résident permanent, quel est le document qui est défini par décision du Maire des autres documents dont il est fait référence. Dans l'article un il est précisé : la qualité de résident permanente accordée sur présentation d'un justificatif permettant de définir la résidence principale.*

**M. le Maire :** *« Un justificatif de domicile. »*

**M. Jougleux :** *« Oui mais c'est précisé, tout document équivalent défini par décision du Maire. Qu'est-ce qu'on entend par ça ? »*

**M. le Maire :** *« Si les gens n'ont pas ce document-là, il propose un autre document officiel,*

**M. Jougleux :** *« Qu'est-ce que ça peut être alors ? »*

**M. Devin :** *« Permis de conduire, carte d'invalidité, permis de chasse... »*

**M. le Maire :** *« Un bail de location. Ce sont les pièces pour les gens qui ne sont pas propriétaires. »*

**VOTE :**        **26 voix « POUR »**

**3 « ABSTENTIONS » (M. Gires, Mme Bardeaux, M. Jougleux).**

**M. le Maire** passe la parole à M. Caillier, 3<sup>ème</sup> Adjoint.

**DÉLIBÉRATION N° 20260408\_37 : BUREAU D'INFORMATION  
TOURISTIQUE DE WIMEREUX - CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION ET  
DE PARTICIPATION FINANCIÈRE ENTRE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS ET LA VILLE DE WIMEREUX.**

**M. Caillier** expose que dans le cadre des travaux de réaménagement des quais du Wimereux et de l'extension du bâtiment du Centre Administratif de la Ville, il a été décidé d'intégrer le Bureau d'Information Touristique de Wimereux dans les nouveaux locaux. Il convient donc d'établir une nouvelle convention entre la Communauté d'agglomération du Boulonnais et la commune de Wimereux. Par délibération du Conseil communautaire du 18 décembre 2025, les élus communautaires ont validé la participation financière de la C.A.B. au titre de sa compétence « promotion du tourisme » au projet de réaménagement des quais du Wimereux à hauteur de 220 000 € TTC (*deux cent vingt-mille euros toutes taxes comprises*) correspondant aux coûts nécessaires de l'intégration du BIT de Wimereux dans les nouveaux locaux communaux. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention de transfert de gestion et de participation financière pour le réaménagement du B.I.T. dans le cadre des travaux de l'extension du Centre Administratif.

*Avant de passer au vote, M. le Maire passe la parole à **M. Sergent** : « On aurait pu profiter de cette délibération, pour obtenir une subvention pour réaliser des travaux un peu moins structureux, plus simple, avec moins d'emprise sur le domaine public. »*

**M. le Maire :** *« On en prend note. »*

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

**DÉLIBÉRATION N° 20260408\_38 : SALLE COMMUNALE - DÉNOMINATION.**

**M. le Maire** propose au Conseil Municipal de dénommer la nouvelle salle présente à l'étage de l'extension du Centre Administratif « Théophile Dobelle ».

**VOTE : 26 voix « POUR »  
3 « ABSTENTIONS » (MM. Sergent, Morbidelli, Mme Provin).**

**DÉLIBÉRATION N° 20260408\_39 : COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DES DÉLIBÉRATIONS N° 2023\_07\_12\_36 DU 07 DÉCEMBRE 2023 ET N° 20260322\_5 DU 22 MARS 2026.**

**Monsieur le Maire** porte à connaissance les décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir, depuis la dernière réunion du Conseil Municipal. Ces décisions ont été publiées et sont consultables sur le site internet de la Ville ainsi que la délibération les rapportant.

Cela concerne :

- la foire aux livres du 15 février 2026, le spectacle de marionnettes des 17 et 24 février 2026, d'une pièce de théâtre du 1er mars 2026, du 4 avril 2026 et du 16 mai 2026, de la foire à tout du 19 avril 2026, du spectacle de marionnettes du 14 avril 2026,
- les tarifs de location des cabines de plage municipales, du camping municipal, des cabines de plages privées, les salles communales, de Nougatine
- la dématérialisation avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais,
- des prêts de véhicule municipal et de locaux
- des contrats d'assurance.

*Avant de clore, M. le Maire passe la parole à **Mme Provin** qui souhaite que les décisions soient reprises dans le procès-verbal de la séance.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.**

*L'ensemble des délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été étudié, Monsieur le Maire passe la parole **au groupe « Wimereux 2026-2032 »** afin de poser ses **questions orales**.*

**QUESTION N° 1 posée par M. GIRES**

**Concernant l'Opération en cours dite « requalification des quais », son coût global affiché sur site ressort à 6,25 M € T.T.C. soit 5,2 M € H.T. mais ce montant n'intègre pas ni la réfection de l'éclairage public, ni la création du Carillon, travaux qui auraient porté le montant global de l'Opération à sensiblement plus de 5.4 M € H.T. ce sans compter les compléments restant à venir.**

Il s'avère donc que cette Opération aurait dû faire l'objet d'une inscription au Bulletin Officiel des Annonces de Marché Public (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE). Aussi nous souhaitons connaître les modalités ayant conduit à l'attribution des différents lots de travaux et demandons la création d'une commission dédiée au sein du Conseil Municipal.

**Réponse de Monsieur le Maire :**

*Manifestement, l'auteur de la question ne maîtrise pas les marchés publics et ne connaît pas le fonctionnement de la Mairie de Wimereux.*

*Pour les marchés publics, il saurait que pour vérifier si des seuils sont atteints, on ne peut pas cumuler les marchés de travaux (les Quais) avec les marchés de fourniture et de service (le carillon). Ce sont deux choses différentes.*

*De même, lorsque l'on cite un seuil, il faut se placer l'année de passation du marché (en 2024) et pas l'année en cours (2026). Ainsi, le seuil à prendre en compte est celui de 5,5 millions et non 5,4 millions.*

*En ce qui concerne le fonctionnement de la Mairie, je vous confirme que toutes les procédures marché sont scrupuleusement respectées par les services municipaux, à qui je renouvèle mes remerciements pour leur professionnalisme et leur exigence. Contrairement à ce que vous prétendez, la ville a bien eu recours à une procédure formalisée, en l'occurrence un appel d'offres ouvert qui a été publié au Bulletin Officiel des Annonces de Marché Public (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE).*

*Une délibération a été adoptée par le Conseil Municipal le 25 septembre 2024. Même s'ils étaient absents, vos colistiers, par le jeu des procurations, l'ont adoptée. A tout le moins, en étaient-ils informés.*

*S'en est suivie une réunion de la Commission d'Appel d'Offres le 27 novembre 2024 qui a validé en toute transparence, la procédure.*

*Assistaient à cette réunion, un représentant de la direction générale de la répression des fraudes et M. Didier Sergent en tant que membre de la Commission. Toute la procédure mise en œuvre n'a fait l'objet d'aucune remarque des services de contrôle.*

*Il n'y a donc pas lieu de créer une commission dédiée au sein du Conseil Municipal.*

**QUESTION N° 2 posée par M. GIRES**

Concernant la déclaration préalable n° 62893250002 relative à la démolition et la reconstruction du Pont Napoléon, nous souhaitons que soient détaillées les raisons qui amènent aujourd'hui à une estimation d'un coût de l'ordre de 2,5 millions d'euros, ce alors que 'expertise menée par le cabinet CONTEX pour le compte de la Ville en mars 2020 pressait la Commune de réaliser les travaux dans les 2 ans, soit avant le printemps 2022 , soit avant le printemps 2022, et proposait une solution de réparation chiffrée à 400 000 € H.T. ou une option de réfection complète estimée à 1,2 millions d'euros H.T.

**Réponse de Monsieur le Maire :**

*L'étude CONTEX a été commandée pour justifier la limitation du tonnage. Ses préconisations faisaient suite à une inspection visuelle. Dans le cadre du marché actuel, des bureaux d'études spécialisés sont intervenus et des sondages plus poussés ont été réalisés. Deux solutions étaient possibles : en gardant les piles (moins onéreuse) ou en les supprimant (plus chère).*

*Problème : on ne savait pas quelles étaient la nature de leurs fondations. D'où le paradoxe : pour le savoir : il fallait détruire les piles ! Aucune entreprise n'aurait accepté de poser un tablier sur des piles dont elle ne savait pas leur solidité. C'est donc la seconde solution qui a été retenue.*

**QUESTION N° 3 posée par M. GIRES**

Concernant cette restauration du Pont Napoléon, il est regrettable que les images du projet n'aient pas été partagées avec les wimereusiens via le site internet de la Ville, ce alors que conformément à la Loi, ces images sont consultables en Mairie auprès du Service Urbanisme.

**Réponse de Monsieur le Maire :**

*Ce n'est pas une question.*

**QUESTION N° 4 posée par M. GIRES**

Ayant constaté que le Rapport d'orientation Budgétaire (R.O.B.) qui sera débattu lors de ce conseil prévoit désormais la remise en état de nos voiries, éclairages et bâtiments publics (ancienne Mairie, Eglise, bâtiments sportifs, etc.), nous demandons la mise en place d'un plan pluriannuel de travaux et espérons à cet effet la constitution d'une commission spécifique, ou à défaut le suivi systématique de ce plan à chaque réunion de la commission d'Urbanisme.

**Réponse de Monsieur le Maire :**

*La Ville n'a pas attendu les élections de 2026 pour mettre en place un programme pluriannuel d'entretien de sa voirie. Ainsi sous le précédent mandat, un marché pluriannuel a été conclu et c'est en moyenne 250.000 €uros qui y ont été consacrés tous les ans. Le choix fait lors de ces dernières années a été celui de la qualité : en plus de la réfection de la chaussée, la ville a enterré les réseaux aériens. Cela concerne certes moins de rues, mais implique de la qualité. Ont été ainsi réalisées, entre autres : les rues de Verdun et Clémenceau, les Rues Saint Exupéry et Guynemer. Vont être réalisées cette année : la rue Gounod et le hameau de Terlincthun. A cela, se rajoutent les voiries réalisées par le Département dans le cadre de l'Opération Grand Site de France que la Ville a accompagné dans l'enfouissement des réseaux : début de la rue Carnot, rues Pasteur, Agrippa, Libération, rues Branly, du Camping. Ce sont enfin les voiries incluses dans le programme des Quais : fin de la rue Carnot, Quai Giard, Place du contretorpilleur Chacal, rues Wimet, Soehlin....*

#### **QUESTION N° 5 posée par M. GIRES**

Au plan financier, la poursuite de votre grand projet de « Requalification des Quais », la réfection du Pont Napoléon et le cumul des travaux de réfection précités vont nécessiter un plan de financement extrêmement conséquent, supérieur à 8M € si on en croit le R.O.B. précité. Aussi nous demandons l'établissement d'un plan pluriannuel d'investissement et son suivi systématique lors de chaque réunion de la commission Finances.

#### **Réponse de Monsieur le Maire :**

*L'ensemble des investissements est intégré dans une perspective pluriannuelle qui a été évoquée tout à l'heure lors de l'examen du ROB et sera intégrée dans la préparation budgétaire.*

#### **QUESTION N° 6 posée par M. GIRES**

Au cas où cela n'aurait pas été précisé préalablement durant ce Conseil, nous souhaitons connaître les incidences de votre décision de reporter et de modifier les tarifs du stationnement en Zone 2 et nous vous redemandons une nouvelle fois de bien vouloir préciser :

- les recettes exactes de stationnement de la commune pour les années 2024 et 2025 ;
- la part ou les chiffres bruts du mois d'avril dans ces recettes pour ces mêmes années ;
- la répartition par mois des recettes du stationnement payant en Zone 2 en 2025 ;
- le nombre et le montant global des forfaits de stationnement "permanents" alloués aux résidents de la Zone 2 (forfaits à 85€ / an) pour les années 2024 et 2025 ;
- le nombre et le montant total des forfaits alloués aux commerçants en 2024 et 2025.

#### **Réponse de Monsieur le Maire :**

*Le stationnement payant n'a jamais été, pour notre majorité, ni un dogme, ni une simple source de recettes pour la Commune. Les ajustements proposés aujourd'hui ne sont ni improvisés ni précipités : ils sont le résultat d'une réflexion menée avec les habitants, qui nous ont exprimé leur volonté de pouvoir profiter plus facilement de leur ville tout au long de l'année.*

*Nos administrés souhaitent pouvoir accéder à leurs commerces, à leurs professionnels de santé et aux services publics dans de meilleures conditions, sans subir les mêmes contraintes que les usagers de passage. C'est une demande de bon sens, à laquelle nous répondons.*

*Oui, cette évolution entraînera probablement une baisse de recettes, et nous l'assumons pleinement. Car notre priorité n'a jamais été de faire du stationnement un outil de rendement budgétaire. À ce stade, il serait hasardeux de chiffrer précisément cette évolution, tant elle dépendra de paramètres encore inconnus : nombre de secondes cartes demandées, nombre de résidences secondaires concernées, fréquentation variable selon les saisons... chacun sait que les recettes de stationnement, dans notre commune, restent sensibles à l'activité et à la météo.*

*Enfin, parce que nous abordons ce sujet sans tabou ni posture, nous engagerons une concertation avec les habitants des quartiers du centre-ville sur l'éventuelle extension du stationnement réglementé, une réflexion que nombre d'entre eux appellent de leurs vœux.*

*Monsieur le Maire passe la parole au groupe « Wimereusiens, avec vous, pour vous » afin de poser ses questions orales.*

#### **QUESTION N° 1 posée par M. MORBIDELLI**

**Monsieur le Maire, dans vos premiers remerciements adressés à la population de Wimereux, après l'élection de la liste que vous conduisiez à la tête de la municipalité, vous écriviez : « ... je serai, comme je l'ai toujours été, attentif au respect de l'opposition et au dialogue démocratique, afin que le travail municipal se déroule dans un esprit constructif et dans l'intérêt général ... »**

**Et bien Banco, Monsieur le Maire ! Nous, élus du groupe Collectif Citoyen de Wimereux, liste « Wimereusiens, avec vous, pour vous », nous souhaitons nous inscrire dans ce processus et je ne doute pas que le groupe conduit par Monsieur Gires le souhaite aussi.**

**Aussi, Monsieur le Maire et les conseillers majoritaires, pour acter votre engagement auprès d'une opposition qui représente plus de 46% de la population :**

- **Etes-vous prêts à rédiger un chapitre « droits de l'opposition » dans le « règlement intérieur du Conseil Municipal » ?**
- **Êtes-vous prêts à mettre un bureau à disposition des élus de l'opposition pour qu'ils puissent assurer leurs permanences auprès des administrés ?**
- **Êtes-vous prêts à ce que chaque groupe de l'opposition puisse être représenté dans les commissions municipales ou dans les conseils d'administration qui inclut des membres du conseil municipal, et notamment le CCAS et le CSC ?**
- **Êtes-vous prêts à étudier les propositions que les oppositions seraient amenées à vous transmettre et selon quelles modalités ?**
- **Etes-vous prêts à ce que les élus d'opposition, évidemment par délégation du Maire, puissent être autorisés à la célébration de mariages pour les administrés qui le souhaiteraient ?**

#### **Réponse de Monsieur le Maire :**

***Je confirme vouloir respecter les droits de l'opposition, pour autant que cela soit dans un respect réciproque. Je vous réponds :***

- ***Pour le règlement intérieur, nous avons 6 mois pour l'adopter. Faites-moi des propositions et nous les étudierons.***
- ***Il y a un bureau mis à disposition des élus minoritaires. Il se situe dans la salle du Bon Air.***
- ***Comme nous l'avons vu en début de Conseil Municipal, des commissions permanentes ont été créées avec présence d'un titulaire par groupe minoritaire.***

*Alors que rien ne m'y obligeait, je vous ai donné la possibilité de vous faire remplacer par un suppléant. Concernant la CCID, je vous ai donné deux postes de titulaires et deux de suppléants. Également, pour le CCAS, en ce qui concerne votre liste. Pour les organismes extérieurs, ce sont des désignations qui sont réservées aux représentants de la majorité.*

*- Oui, je donne la possibilité à chaque Conseiller Municipal de célébrer le mariage à la demande des futurs mariés.*

**QUESTION N° 2 posée par M. MORBIDELLI**

**Monsieur le Maire,**

**Le 25/04/2026 aura lieu le bicentenaire de la première liaison radio Wimereux-Douvres. Il s'agit d'un événement qui peut faire sourire aujourd'hui mais qui a marqué l'histoire, et particulièrement celle de Wimereux. Sa commémoration, dans les jours sombres que nous traversons avec son lot de complotismes, de remises en cause des sciences et du lien social ainsi que de notre dette envers nos anciens, serait, assurément un beau symbole pour signifier que la ville de Wimereux est résolument une commune de mémoire et du lien !**

**Avez-vous prévu une célébration et une communication, ou tout au moins un soutien aux associations de radio-amateurs qui souhaitent marquer cette date par une manifestation sur la Digue de Wimereux et qui me semble-t-il vous ont sollicité ?**

**Il serait dommage et triste qu'une autre commune de la côte hérite de cette belle manifestation.**

**Réponse de Monsieur le Maire :**

***Le calendrier des fêtes municipal 2026 a été arrêté fin 2025. La demande que vous évoquiez ne nous est parvenue que le 31 mars 2026. Ce n'est plus possible de l'intégrer cette année.***

**Les sujets étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 21 H 41.**

Le 15 avril 2026.

Vu le D.G.S.,  




Le Président de séance,

Le Maire,

**Jean-Luc DUBAËLE.**

Le secrétaire de séance,



L'Adjoint au Maire,

**Serge DEVIN.**